

# Chapitre 6

## Résultat des audits des états financiers des organismes de la Couronne

### Contenu

Voici ce que nous avons constaté dans nos audits des organismes de la Couronne.....	85
Organismes de la Couronne audités pendant l'année.....	86

## Résultat des audits des états financiers des organismes de la Couronne

### Voici ce que nous avons constaté dans nos audits des organismes de la Couronne

#### *Opinions sans réserve émises à tous les organismes de la Couronne*

**6.1** Pour tous les organismes de la Couronne que nous auditons, nous avons exprimé des opinions sans réserve (favorables). Au cours de l'exercice, nous avons effectué dix audits d'états financiers d'organismes de la Couronne, un audit d'une réclamation et un mandat d'avis au lecteur.

#### *Recommandations formulées aux organismes de la Couronne*

**6.2** Nous avons formulé des recommandations dans le cadre de nos audits des états financiers de neuf de nos dix organismes de la Couronne, comme il l'est mentionné à la pièce 6.1. Nous avons adressé ces recommandations au conseil d'administration de chaque organisme. Nos recommandations touchaient les domaines suivants :

- gouvernance du conseil d'administration;
- préoccupations d'ordre comptable;
- faiblesses de contrôle interne;
- gestion de la trésorerie.

#### *Nos constatations importantes sont intégrées dans nos observations tout au long du volume*

**6.3** Nous n'abordons pas expressément les résultats de nos travaux à l'égard des organismes de la Couronne dans le présent chapitre. Cependant, tout au long du présent volume, nous avons intégré à nos observations nos constatations les plus importantes relatives aux organismes de la Couronne.

#### *Les organismes de la Couronne devraient mettre en œuvre nos recommandations avant le prochain cycle d'audit*

**6.4** Même si nous n'avons pas trouvé d'éléments probants de l'existence de fraude, de vol ou d'erreur d'importance, nos recommandations indiquent des déficiences de contrôle interne ou des erreurs dans l'information financière. Nous encourageons les organismes de la Couronne à mettre en œuvre nos recommandations avant le prochain cycle d'audit.

## Organismes de la Couronne audités pendant l'année

**6.5** La pièce 6.1 fournit des informations sur les organismes de la Couronne que nous avons audités au cours de la dernière année (d'octobre 2019 à octobre 2020), sur l'exercice terminé et précise si des recommandations ont été formulées à l'endroit de chaque organisme de la Couronne. Nous présentons aussi de l'information sur un organisme de la Couronne où nous avons effectué un mandat d'avis au lecteur.

*Pièce 6.1 - Liste des audits d'organismes de la Couronne et du mandat d'avis au lecteur effectués par le VGNB et des cas dans lesquels des recommandations ont été formulées au conseil d'administration de l'organisme de la Couronne*

Organisme de la Couronne	Recommandations formulées
<b>Audits d'exercices terminés le 31 mars 2020</b>	
Opportunités Nouveau-Brunswick	Oui
Service Nouveau-Brunswick	Oui
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	Oui
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick – Réclamation auprès du fédéral	Oui
<b>Avis au lecteur au 31 mars 2019</b>	
Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick	s. o. – Pas un audit
<b>Audit d'exercices terminés le 31 mars 2019</b>	
Société de gestion du cannabis	Non
Société de Kings Landing	Oui
Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick	Oui
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	Oui
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	Oui
Société de développement régional	Yes
<b>Audit d'un exercice terminé le 31 mars 2018</b>	
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	Oui

*Source : Tableau préparé par le VGNB.*

**6.6** En général, les organismes de la Couronne ont indiqué qu'ils étaient d'accord avec nos recommandations et avaient l'intention de donner suite à nos préoccupations dans la prochaine année.

***Création de Solutions énergétiques en juin 2017***

**6.7** La Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick (Solutions énergétiques) a été constituée en juin 2017. En août 2020, nous avons signé une opinion sans réserve (favorable) sur ses états financiers au 31 mars 2019. Les états financiers de la société au 31 mars 2018 n'ont pas été audités parce que les opérations ayant affecté son capital social au cours de son premier exercice n'étaient uniquement que des transactions nominales.

***Raison d'être : investir dans le secteur de l'énergie***

**6.8** Les états financiers de Solutions énergétiques indiquent que la société [traduction] « s'attache à l'identification et au développement stratégiques de projets viables qui déboucheront sur des investissements dans le secteur de l'énergie, pour créer de nouvelles sources de revenus pour la province ».

**6.9** Les documents d'incorporation indiquent que Solutions énergétiques a été créée pour réaliser des projets qui dépassent le mandat de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB). La méthode de financement choisie place Solutions énergétiques à l'abri du regard scrutateur de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, l'organe de réglementation d'Énergie NB. La jeune société est administrée par un conseil d'administration composé principalement de hauts-fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (le Ministère) et d'Énergie NB, mais la totalité de son financement opérationnel (10,2 millions de dollars) est venue du Ministère.

***Une aide financière de 10 millions de dollars pour la recherche sur les petits réacteurs nucléaires modulaires***

**6.10** Les premières opérations financières d'importance réalisées par Solutions énergétiques remontent à l'exercice 2019. Elle a alors versé une aide financière de 10 millions de dollars à deux bénéficiaires engagés dans la recherche sur les petits réacteurs nucléaires modulaires. Les accords de financements ont été signés par le Ministère, Solutions énergétiques, Énergie NB et chacun des deux bénéficiaires. En novembre 2020, au moment de produire le présent rapport, aucune autre opération financière

significative ne figurait aux registres de Solutions énergétiques.

***Transfert budgétaire après la fin de l'exercice seulement***

**6.11** Les 10,2 millions de dollars versés par le Ministère à Solutions énergétiques n'étaient pas inscrits au budget initial du Ministère pour l'exercice 2019. Le Conseil du Trésor a approuvé la dépense supplémentaire en juin 2018. Le Ministère a couvert une partie du montant, mais 8,6 millions de dollars sont des crédits supplémentaires tirés du budget supplémentaire des dépenses, transférés par le gouvernement central. Le transfert et son approbation n'ont eu lieu qu'après la conclusion de l'exercice financier, le 10 mai 2019.

**6.12** Le Ministère a indiqué qu'il n'avait pas tiré les crédits supplémentaires après l'approbation du Conseil du Trésor parce qu'il ignorait à l'époque combien il pourrait couvrir à même son budget existant. En outre, on ne savait pas à quelle vitesse les bénéficiaires rempliraient les conditions des accords de financement et deviendraient donc admissibles au paiement.

***Les crédits supplémentaires doivent être obtenus avant qu'un ministère les dépense***

**6.13** Toutefois, au cours de l'exercice, le ministère a dépensé des sommes en trop avant d'obtenir les crédits supplémentaires nécessaires. Comme la vérificatrice générale l'a recommandé au chapitre 5 du présent rapport et dans des rapports antérieurs, il faudrait obtenir les crédits supplémentaires au préalable, de manière à ne pas avoir un excédent de dépenses.

***Raisons nébuleuses de créer une société d'État***

**6.14** Dans notre audit de Solutions énergétiques au 31 mars 2019, notre révision des documents d'incorporation et nos discussions avec le Ministère, nous n'avons pu établir clairement pourquoi :

- il fallait créer une société d'État distincte du Ministère;
- le Ministère ne pouvait pas travailler directement avec Énergie NB pour réaliser ces investissements dans le secteur de l'énergie;
- l'aide financière n'est pas venue du Ministère ou d'un organisme de développement économique existant (p. ex. Opportunités NB, la Société de développement régional ou Gestion provinciale ltée);

**6.15** Bien que nous ayons interrogé la direction de Solutions énergétiques et du Ministère à ce propos, nous n'avons reçu aucune explication satisfaisante. Nous avons donc choisi de mettre la situation en lumière dans ce rapport, afin que les membres du Comité des comptes publics puissent en prendre connaissance.